Schéma d'aménagement

Les grandes affectations du sol

Carte annexe A 22

Projet de règlement no : RVQ-602
Adopté le :
Entré en vigueur le :

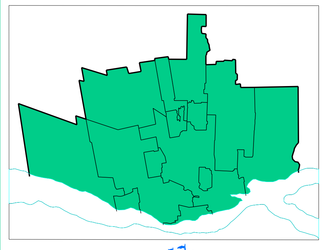

VILLE DE QUÉBEC
Service de l'aménagement du territoire

Légende

Autoroute
Route principale
Rue
Route projetée et non pavée
Sens unique (Québec (centre-ville))
Cours d'eau et lac
Marécage
Quai/barrage
Chemin de fer et gare
Ligne hydroélectrique
Cimetière
Carrière
Sablière
Limite CUQ
Limite municipale
Hôtel de ville
Bâtiment principal
Domaine agricole et espace vacant
Massif forestier
Urbanisation
Parc et espace vert

Échelle : 1/ 30 000

Schéma d'aménagement

Règlement no 207, adopté le 1er Avril 1985, entré en vigueur le 2 Octobre 1985

- CVR — aire de centre-ville régional
- CS — aire de centre structurant
- CM — aire de centre municipal
- RS — aire résidentielle structurante
- R — aire résidentielle
- EX — aire d'expansion urbaine
- C — aire de commerce
- PHT — aire de parc haute technologie
- IC — aire industrielle-commerciale
- IM — aire d'industrie modérée
- IL — aire d'industrie lourde
- E — aire d'extraction
- P — aire publique
- AE — aire d'aéroport
- RE — aire de récréation
- IN — aire d'institution
- F — aire forestière
- A — aire agricole
- AC — aire d'aménagement concerté
- 5 — périmètre d'urbanisation
- * Voir annexe K

Québec (centre-ville)

Voir annexe K

©Tous droits réservés
Les droits moraux sont protégés par la Loi sur les droits d'auteurs
Communauté urbaine de Québec
Dépôt légal 1er trimestre 2001

I.S.B.N. 2-89216-331-5
I.572